



Communiqué de presse

Vendredi 31 mai 2024

Auditions d'Altice France et de CMA CGM

L'Autorité de régulation de la communication audiovisuelle et numérique a été saisie, par courrier du 15 mars 2024, d'une demande d'agrément à la prise de contrôle de la société Altice Média par le Groupe CMA CGM.

Dans le cadre de cette procédure, les représentants d'Altice France, d'une part, et de CMA CGM, d'autre part, seront entendus en audition publique le 6 juin 2024, respectivement à 14h30 et 15h30, dans les locaux de l'Arcom.

L'Arcom n'a pas reçu de demandes d'auditions publiques de la part de tiers.

À PROPOS DE L'ARCOM :

L'Arcom est une autorité publique indépendante garante de la liberté de communication. Elle a notamment pour mission de permettre l'accès des publics à une offre audiovisuelle pluraliste et respectueuse des droits et libertés, de défendre la création et de contribuer à la lutte contre les contenus illicites et problématiques sur internet.

X @Arcom_fr | in @Arcom | f @ArcomFR | Pour plus d'informations, rendez-vous sur [arcom.fr](https://www.arcom.fr)

DIRECTRICE DE LA COMMUNICATION

Marie Liutkus

M : marie.liutkus@arcom.fr

T : 01 40 58 37 15 | **P** : 06 73 10 38 80

RESPONSABLE DU PÔLE RELATIONS MÉDIAS ET INFLUENCE

Sara Cheyrouze

M : sara.cheyrouze@arcom.fr

T : 01 40 58 36 17 | **P** : 06 60 85 97 17

ATTACHÉE DE PRESSE DU PÔLE RELATIONS MÉDIAS ET INFLUENCE

Célia Wapoutou

M : celia.wapoutou@arcom.fr

T : 01 40 58 38 86 | **P** : 07 68 20 23 63